



Doc. 14506
23 avril 2018

État d'urgence: questions de proportionnalité relatives à la dérogation prévue à l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 11 par le paragraphe suivant:

«L'Assemblée réitère sa condamnation de ces attaques djihadistes, qui ont ciblé la France en raison de sa louable participation à la juste guerre menée contre l'Etat islamique, en rappelant, que depuis novembre 2015, la France a subi à plusieurs reprises d'autres atrocités de ce genre. L'Assemblée rappelle de même que le Gouvernement français a signalé qu'en France l'état d'urgence avait permis aux services de renseignement d'empêcher plus de 30 attentats.».

Déposé par:

HAIDER Roman, Autriche, NI
GRAF Martin, Autriche, NI
HEBNER Martin, Allemagne, NI
KASSEGGER Axel, Autriche, NI
OEHME Ulrich, Allemagne, NI

1. 2018 - Deuxième partie de session

